



55 Elizabeth II  
A.D. 2007  
Canada

# **Journals of the Senate**

# **Journaux du Sénat**

1st Session, 39th Parliament

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature

N<sup>o</sup> 64

Wednesday, January 31, 2007

Le mercredi 31 janvier 2007

1:30 p.m.

13 h 30

**The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker**

**L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président**

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk  
 Angus  
 Austin  
 Bacon  
 Biron  
 Bryden  
 Callbeck  
 Campbell  
 Carstairs  
 Champagne  
 Chaput  
 Cochrane  
 Comeau  
 Cook

Cools  
 Corbin  
 Cowan  
 Dawson  
 De Bané  
 Di Nino  
 Downe  
 Dyck  
 Eggleton  
 Eyton  
 Fairbairn  
 Fitzpatrick  
 Fox  
 Fraser

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey  
 Goldstein  
 Grafstein  
 Harb  
 Hays  
 Hervieux-Payette  
 Hubley  
 Jaffer  
 Johnson  
 Joyal  
 Keon  
 Kinsella  
 LeBreton  
 Losier-Cool

McCoy  
 Mercer  
 Milne  
 Mitchell  
 Murray  
 Nancy Ruth  
 Nolin  
 Oliver  
 Pépin  
 Peterson  
 Phalen  
 Poulin (Charette)  
 Poy  
 Prud'homme

Robichaud  
 Rompkey  
 Sibbeston  
 Smith  
 Spivak  
 Stollery  
 Stratton  
 Tardif  
 Tkachuk  
 Trenholme Counsell  
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk  
 Angus  
 \*Atkins  
 Austin  
 Bacon  
 \*Banks  
 Biron  
 Bryden  
 Callbeck  
 Campbell  
 Carstairs  
 Champagne  
 Chaput  
 Cochrane  
 Comeau

Cook  
 Cools  
 Corbin  
 \*Cordy  
 Cowan  
 Dawson  
 \*Day  
 De Bané  
 Di Nino  
 Downe  
 Dyck  
 Eggleton  
 Eyton  
 Fairbairn  
 Fitzpatrick

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Fox  
 Fraser  
 Furey  
 Goldstein  
 Grafstein  
 Harb  
 Hays  
 Hervieux-Payette  
 Hubley  
 Jaffer  
 Johnson  
 Joyal  
 \*Kenny  
 Keon  
 Kinsella

LeBreton  
 Losier-Cool  
 McCoy  
 \*Meighen  
 Mercer  
 Milne  
 Mitchell  
 \*Moore  
 Murray  
 Nancy Ruth  
 Nolin  
 Oliver  
 Pépin  
 Peterson  
 Phalen

Poulin (Charette)  
 Poy  
 Prud'homme  
 Robichaud  
 Rompkey  
 \*St. Germain  
 Sibbeston  
 Smith  
 Spivak  
 Stollery  
 Stratton  
 Tardif  
 Tkachuk  
 Trenholme Counsell  
 Zimmer

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**DAILY ROUTINE OF BUSINESS****TABLING OF REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS**

The Honourable Senator Tkachuk tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Japan Inter-Parliamentary Group, respecting its participation at the 14th Annual Bilateral Meeting, held in Tokyo, Kyoto and Osaka, Japan, from November 12 to 17, 2006.—Sessional Paper No. 1/39-646.

The Honourable Senator Oliver tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Inter-Parliamentary Union Group, respecting its participation at the 114th IPU Assembly and related meetings, held in Nairobi, Kenya, from May 7 to 12, 2006.—Sessional Paper No. 1/39-647.

**ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS**

Pursuant to rule 25(2), the Honourable Senator Comeau, tabled the following:

Reply to Question No. 17, dated November 9, 2006, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Chaput, respecting Canada Post's service practices.—Sessional Paper No. 1/39-648S.

**ORDERS OF THE DAY****GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Oliver, seconded by the Honourable Senator Nolin, for the third reading of Bill S-3, An Act to amend the National Defence Act, the Criminal Code, the Sex Offender Information Registration Act and the Criminal Records Act.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that Bill S-3 be not now read a third time, but that it be amended in clause 4,

(a) on page 14, by adding after line 24 the following:

“(1.1) If the Chief of the Defence Staff is considering making a determination, he or she shall notify the Minister before making the determination.

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

**AFFAIRES COURANTES****DÉPÔT DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

L'honorable sénateur Tkachuk dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la 14<sup>e</sup> réunion bilatérale annuelle, tenue à Tokyo, Kyoto et Osaka (Japon) du 12 au 17 novembre 2006.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 1/39-646.

L'honorable sénateur Oliver dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Union interparlementaire concernant sa participation à la 114<sup>e</sup> assemblée de l'UIP et aux réunions connexes, tenues à Nairobi (Kenya) du 7 au 12 mai 2006.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 1/39-647.

**RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES**

Conformément à l'article 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Comeau dépose sur le Bureau ce qui suit :

Réponse à la question n<sup>o</sup> 17, en date du 9 novembre 2006, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des Avis* au nom de l'honorable sénateur Chaput, concernant les pratiques de la Société canadienne des postes en matière de service.—Document parlementaire n<sup>o</sup> 1/39-648S.

**ORDRE DU JOUR****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Oliver, appuyée par l'honorable sénateur Nolin, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin, que le projet de loi S-3 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 4 :

a) à la page 14, par adjonction, après la ligne 26, de ce qui suit :

« (1.1) Si le chef d'état-major de la défense envisage de prendre une décision, il avise le ministre avant de prendre sa décision.

(1.2) The Chief of the Defence Staff may make a determination only if he or she is of the opinion that the operational reasons are of such an exigent nature as to outweigh the public interest in applying the provisions of this Act that would, but for the determination, be applicable in the circumstances.” ; and

(b) on page 16,

(i) by adding after line 3 the following:

“(6) The Chief of the Defence Staff shall, every 15 days after making a determination under this section, consider whether the operational reasons continue to apply and, if they do not, shall revise the date on which the operational reasons cease to apply accordingly.

(7) Subsection (6) applies until the date that is provided in the notice under subsection (4) as the date on which the operational reasons cease to apply, unless a revision is made under subsection (6).

(8) If a revision is made under subsection (6),

(a) the Chief of the Defence Staff shall, without delay, notify the Provost Marshal of the revision;

(b) the Provost Marshal shall, without delay, notify the person who is the subject of the determination of the revision;

(c) in the case of a determination made under paragraph (1)(b) or (c), the Provost Marshal shall, without delay, notify the persons referred to in paragraph (5)(a) or (b) of the revision and of the revised date on which the suspension of the time limit or proceeding ceases to apply; and

(d) a person who registers information for the Provost Marshal shall revise the date that was registered under paragraph 8.2(7)(a) of the *Sex Offender Information Registration Act* as the date on which the suspension of the time limit, proceeding or obligation ceases to apply.”, and

(ii) by adding after line 31 the following:

“**227.171** (1) The Chief of the Defence Staff shall, within 30 days after the end of each year, submit a report to the Minister on the operation of sections 227.15 and 227.16 for that year that includes

(a) the number of determinations that were made under each of paragraphs 227.15(1)(a) to (d) and the duration of the suspension of the time limit, proceeding or obligation resulting from each determination; and

(b) the number of determinations that were made under subsection 227.16(1) and the number of persons who were exempted under subsection 227.16(4) as a result of each determination.

(2) The Minister shall cause a copy of the report to be laid before each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting after the Minister receives the report.”.

(1.2) Le chef d'état-major de la défense prend une décision seulement s'il est d'avis que les raisons opérationnelles sont d'une telle urgence qu'elles l'emportent sur l'intérêt public à l'application des dispositions de la présente loi dans les circonstances, n'eût été la décision. »;

b) à la page 16,

i) par adjonction, après la ligne 3, de ce qui suit :

« (6) Tous les quinze jours après avoir pris sa décision, le chef d'état-major de la défense détermine si les raisons opérationnelles continuent d'exister et, dans la négative, révisé la date à laquelle elles ont cessé d'exister.

(7) Le paragraphe (6) s'applique jusqu'à la date inscrite dans l'avis visé au paragraphe (4) et correspondant à la fin des raisons opérationnelles, sous réserve d'une révision faite en application du paragraphe (6).

(8) Si une révision est faite en application du paragraphe (6) :

a) le chef d'état-major de la défense en avise sans délai le prévôt;

b) le prévôt avise sans délai l'intéressé de la révision de la décision le concernant;

c) dans le cas d'une décision prise en application des alinéas (1)b) ou c), le prévôt avise sans délai les personnes mentionnées aux alinéas (5)a) ou b) de la révision et de la date révisée à laquelle la suspension des délais ou des instances cesse;

d) la personne chargée d'inscrire les renseignements pour le prévôt révisé la date inscrite en vertu de l'alinéa 8.2(7)a) de la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* à laquelle la suspension des délais, des instances et des obligations cesse. ».

ii) par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« **227.171** (1) Le chef d'état-major de la défense présente au ministre, dans les trente jours suivant la fin de chaque année, un rapport sur l'application des articles 227.15 et 227.16 pour cette année, lequel comprend les renseignements suivants :

a) le nombre de décisions qui ont été rendues en vertu de chacun des alinéas 227.15(1)a) à d) et la durée de la suspension du délai, de l'instance ou de l'obligation découlant de chaque décision;

b) le nombre de décisions qui ont été rendues en vertu du paragraphe 227.16(1) et le nombre de personnes qui ont été exemptées en vertu du paragraphe 227.16(4) par suite de chaque décision.

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception. ».

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LeBreton, P.C., seconded by the Honourable Senator Comeau, for the second reading of Bill S-4, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate tenure).

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Di Nino, seconded by the Honourable Senator Oliver, for the second reading of Bill C-28, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on May 2, 2006.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

#### REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

#### OTHER BUSINESS

##### SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., for the second reading of Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le débat sur la motion d'amendement soit ajourné à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur LeBreton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Comeau, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs).

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que le débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Di Nino, appuyée par l'honorable sénateur Oliver, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-28, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n<sup>os</sup> 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

#### RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

#### AUTRES AFFAIRES

##### PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**REPORTS OF COMMITTEES**

Orders No. 1 to 7 were called and postponed until the next sitting.

**OTHER**

Orders No. 14 (inquiry), 81, 131 (motions), 18, 23, 9 (inquiries), 92 (motion), 8, 12 (inquiries), 104 (motion), 3 (inquiry), 119 (motion), 20, 15, 17, 6 and 11 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Stollery:

That the following Resolution on Combating Anti-Semitism which was adopted unanimously at the 14th Annual Session of the OSCE Parliamentary Association, in which Canada participated in Washington on July 5, 2005, be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights for consideration and that the Committee table its final report no later than October 30, 2006:

**RESOLUTION ON COMBATING  
ANTI-SEMITISM**

Recalling the resolutions on anti-Semitism by the OSCE Parliamentary Assembly, which were unanimously passed at the annual meetings in Berlin in 2002, in Rotterdam in 2003 and in Edinburgh in 2004,

1. Referring to the commitments made by the participating states emerging from the OSCE conferences in Vienna (June 2003), Berlin (April 2004) and Brussels (September 2004) regarding legal, political and educational efforts to fight anti-Semitism, ensuring “that Jews in the OSCE region can live their lives free of discrimination, harassment and violence”,
2. Welcoming the convening of the Conference on Anti-Semitism and on Other Forms of Intolerance in Cordoba, Spain in June 2005,
3. Commending the appointment and continuing role of the three Personal Representatives of the Chairman-in-Office of the OSCE on Combating Anti-Semitism, on Combating Intolerance and Discrimination against Muslims, and on Combating Racism, Xenophobia and Discrimination, also focusing on Intolerance and Discrimination against Christians and Members of Other Religions, reflecting the distinct role of each in addressing these separate issues in the OSCE region,
4. Reaffirming the view expressed in earlier resolutions that anti-Semitism constitutes a threat to fundamental human rights and to democratic values and hence to the security in the OSCE region,
5. Emphasizing the importance of permanent monitoring mechanisms of incidents of anti-Semitism at a national level, as well as the need for public condemnations, energetic police work and vigorous prosecutions,

**RAPPORTS DE COMITÉS**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**AUTRES**

Les articles n<sup>os</sup> 14 (interpellation), 81, 131 (motions), 18, 23, 9 (interpellations), 92 (motion), 8, 12 (interpellations), 104 (motion), 3 (interpellation), 119 (motion), 20, 15, 17, 6 et 11 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Stollery,

Que la Résolution suivante sur la lutte contre l'antisémitisme, adoptée à l'unanimité à la 14<sup>e</sup> session annuelle de l'Association parlementaire de l'OSCE, à laquelle le Canada a participé, à Washington D.C. le 5 juillet 2005, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étude et que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 octobre 2006 :

**RÉSOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE  
L'ANTISÉMITISME**

Rappelant les résolutions sur l'antisémitisme qui ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à ses sessions annuelles de Berlin en 2002, de Rotterdam en 2003 et d'Édimbourg en 2004,

1. Se référant aux engagements pris par les États participants à la suite des Conférences de l'OSCE de Vienne (juin 2003), Berlin (avril 2004) et Bruxelles (septembre 2004) en ce qui concerne les efforts d'ordre juridique, politique et pédagogique à déployer pour lutter contre l'antisémitisme, en veillant à ce que “les juifs résidant dans l'espace de l'OSCE puissent mener une vie exempte de discrimination, de harcèlement et de violence”,
2. Notant avec satisfaction le bon déroulement de la Conférence sur l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance tenue à Cordoue (Espagne) en juin 2005,
3. Se félicitant de la nomination et des attributions permanentes des trois Représentants personnels du Président en exercice de l'OSCE chargés respectivement de la lutte contre l'antisémitisme, de la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans et de la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, également dirigée contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions, ce qui montre la contribution distincte que chacun d'eux est appelé à apporter à l'étude des différentes questions se posant dans l'espace de l'OSCE,
4. Réaffirmant le point de vue exprimé dans des résolutions antérieures, selon lequel l'antisémitisme constitue une menace pour les droits fondamentaux de l'homme et les valeurs démocratiques et, partant, pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE,
5. Soulignant l'importance des mécanismes permanents de suivi des incidents antisémites à l'échelle nationale, ainsi que la nécessité de condamnations publiques, d'une action énergique de la police et de poursuites vigoureuses,

## The Parliamentary Assembly of the OSCE:

6. Urges OSCE participating states to adopt national uniform definitions for monitoring and collecting information about anti-Semitism and hate crimes along the lines of the January 2005 EUMC Working Definition of Anti-Semitism and to familiarize officials, civil servants and others working in the public sphere with these definitions so that incidents can be quickly identified and recorded;
7. Recommends that OSCE participating states establish national data collection and monitoring mechanisms and improve information-sharing among national government authorities, local officials, and civil society representatives, as well as exchange data and best practices with other OSCE participating states;
8. Urges OSCE participating states to publicize data on anti-Semitic incidents in a timely manner as well as report the information to the OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR);
9. Recommends that ODIHR publicize its data on anti-Semitic crimes and hate crimes on a regular basis, highlight best practices, as well as initiate programs with a particular focus in the areas of police, law enforcement, and education;
10. Calls upon national governments to allot adequate resources to the monitoring of anti-Semitism, including the appointment of national ombudspersons or special representatives;
11. Emphasizes the need to broaden the involvement of civil society representatives in the collection, analysis and publication of data on anti-Semitism and related violence;
12. Calls on the national delegations of the OSCE Parliamentary Assembly to ensure that regular debates on the subject of anti-Semitism are conducted in their parliaments and furthermore to support public awareness campaigns on the threat to democracy posed by acts of anti-Semitic hatred, detailing best practices to combat this threat;
13. Calls on the national delegations of the OSCE Parliamentary Assembly to submit written reports at the 2006 Annual Session on the activities of their parliaments with regard to combating anti-Semitism;
14. Calls on the OSCE participating states to develop educational material and teacher training methods to counter contemporary forms of anti-Semitism, as well as update programs on Holocaust education;
15. Urges both the national parliaments and governments of OSCE participating states to review their national laws;

## L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

6. Demande instamment aux États participants de l'OSCE d'adopter des définitions nationales uniformes pour le suivi et la collecte d'informations relatives à l'antisémitisme et aux crimes de haine, sur le modèle de la définition de travail de l'antisémitisme qui a été donnée en janvier 2005 par l'Observatoire de l'Union européenne pour les phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), et de mettre les milieux officiels, les fonctionnaires et autres agents d'organismes publics au courant de ces définitions, de manière à ce que les incidents puissent être rapidement identifiés et recensés;
7. Recommande que les États participants de l'OSCE établissent des mécanismes nationaux de collecte et de suivi des données et qu'ils améliorent le partage des éléments d'information entre les autorités centrales et locales et les représentants de la société civile, tout en procédant à l'échange de données et de pratiques optimales avec d'autres États participants de l'OSCE;
8. Demande instamment aux États participants de l'OSCE de diffuser des données sur les incidents antisémites en temps utile et de communiquer ces informations au Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE;
9. Recommande au BIDDH de diffuser périodiquement ses données sur les crimes antisémites et inspirés par la haine, de mettre en évidence les meilleures pratiques et de lancer des programmes axés sur les domaines de la police, de l'application des lois et de l'éducation;
10. Invite les gouvernements nationaux à affecter au suivi de l'antisémitisme des ressources adéquates permettant notamment de nommer des médiateurs nationaux ou des représentants spéciaux;
11. Souligne la nécessité d'élargir la participation des représentants de la société civile à la collecte, à l'analyse et à la publication des données sur l'antisémitisme et la violence y afférente;
12. Invite les délégations nationales à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à faire en sorte que des débats périodiques sur l'antisémitisme soient organisés au sein de leurs parlements et, en outre, à soutenir les campagnes de sensibilisation du public à la menace que font peser sur la démocratie les actes de haine antisémite, en décrivant les meilleures pratiques de lutte contre cette menace;
13. Invite les délégations nationales à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à soumettre à la session annuelle de 2006 des rapports sur les activités de leurs parlements en matière de lutte contre l'antisémitisme;
14. Invite les États participants de l'OSCE à élaborer des aides pédagogiques et des méthodes de formation des enseignants pour faire échec aux formes contemporaines d'antisémitisme et à mettre à jour des programmes sur l'éducation concernant l'Holocauste;
15. Demande instamment tant aux parlements nationaux qu'aux gouvernements des États participants de l'OSCE de réexaminer leurs législations nationales;

16. Urges the OSCE participating states to improve security at Jewish sites and other locations that are potential targets of anti-Semitic attacks in coordination with the representatives of these communities.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Murray, P.C., calling the attention of the Senate to issues concerning the faithful and exemplary service to Canada, during his entire adult lifetime, of the late Honourable Howard Charles Green of British Columbia.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 3:07 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)*

---

#### *Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)*

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The names of the Honourable Senators Fraser and Watt substituted for those of the Honourable Senators Zimmer and Ringuette (*January 30*).

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*January 31*).

Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*January 30*).

The name of the Honourable Senator Rompkey substituted for that of the Honourable Senator Peterson (*January 31*).

16. Demande instamment aux États participants de l'OSCE d'améliorer la sécurité sur les sites juifs et autres lieux susceptibles d'être la cible d'attaques antisémites, en coordination avec les représentants des communautés concernées.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Murray, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le service fidèle et exemplaire envers le Canada du défunt honorable Howard Charles Green, de la Colombie-Britannique, durant toute sa vie d'adulte.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 15 h 7 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)*

---

#### *Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement*

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Les noms des honorables sénateurs Fraser et Watt substitués à ceux des honorables sénateurs Zimmer et Ringuette (*30 janvier*).

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*31 janvier*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*30 janvier*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey substitué à celui de l'honorable sénateur Peterson (*31 janvier*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Fraser added to the membership (*January 30*).

The name of the Honourable Senator Hays added to the membership (*January 31*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Munson (*January 30*).

The names of the Honourable Senators Munson and Hubley substituted for that of the Honourable Senators Mercer and Munson (*January 31*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Ringuette substituted for that of the Honourable Senator Hervieux-Payette (*January 31*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Fraser ajouté à la liste des membres (*30 janvier*).

Le nom de l'honorable sénateur Hays ajouté à la liste des membres (*31 janvier*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Le nom de l'honorable sénateur Mercer substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*30 janvier*).

Les noms des honorables sénateurs Munson et Hubley substitués à ceux des honorables sénateurs Mercer et Munson (*31 janvier*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette substitué à celui de l'honorable sénateur Hervieux-Payette (*31 janvier*).



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada —  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux —  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5